

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/06

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 janvier 2013

L'an deux mille treize et le vingt-huit janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 21 janvier 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

***Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER –
BEUGNET – BOUAZZA- CORNET – FIALON – HILAIRE – JOLLIVET
– VERNET – VOLLE.***

***Excusés : M AUZAS a donné sa procuration à J-L CHAUSSIGNAND ;
Mme SALA.***

Absents : M. DELAZUN.

Mme Christiane CROZIER a été élue secrétaire.

**Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé
par délibération n°2012/10 du 29.02.12.**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2012/10 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE à compter du 12/03/2012.

Il précise que ce contrat prendra fin le 11/03/2013 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé pour une nouvelle période de 6 mois.

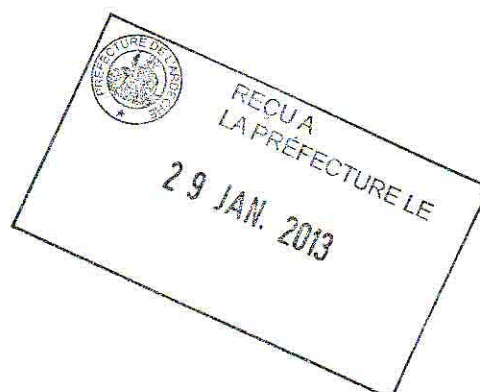
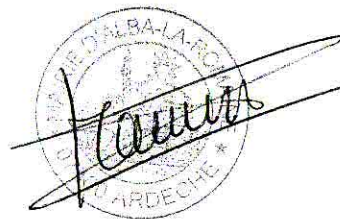
.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler le poste d'Agent Scolaire dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n° 2012/10 du 29/02/2012.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 12/03/2013 au 11/09/2013.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 29 janvier 2013.
LE MAIRE
Pierre MAURIN



.../...